



## tutelle suite condamnation penale

Par **protissou**, le **10/12/2020** à **12:45**

Bonjour,

la situation est celle d'un jeune majeur condamné pour agression sexuelle et qui aurait +/- déficience psychique et il est question de sa mise sous tutelle . D'où questions : privilégier le père ou l'oncle plutôt qu'un tiers ?? et quelles sont les obligations du tuteur en termes de contrôle des comportements (sorties, fréquentations ...) du jeune majeur protégé et quelle serait sa responsabilité en cas de nouveaux actes délictuels

merci

Par **Marck\_ESP**, le **10/12/2020** à **18:13**

Bonjour

La tutelle concerne les actes de la vie, c'est une mesure de protection et de représentation juridique par un tuteur, d'une personne dont les capacités physiques ou mentales sont altérées, sauf complicité prouvée, il ne s'agit en aucun cas d'assumer une responsabilité en cas d'actes délictueux commis par le majeur protégé.